

## ECHANGES ET SEJOURS DE COURTE ET LONGUE DUREE EN ALLMAGNE

Les informations ci-dessous, volontairement succinctes, sont à compléter par une lecture attentive des textes cités en référence

	ECHANGES			SEJOUR SANS ECHANGE
	VOLTAIRE	SAUZAY	Echange B1 – <u>NOUVEAU !</u>	Séjour seconde - <u>NOUVEAU !</u>
<b>TEXTE</b>	- B.O.E.N. n° 31 du 6 / 9 / 2007 + : <a href="http://www.ofaj.org">http://www.ofaj.org</a>	- B.O.E.N. n° 33 du 21 / 9 / 1989 + <a href="http://www.ofaj.org">http://www.ofaj.org</a>	B.O.E.N. n° 44 du 30/ 11/ 2006	B.O.E.N. n° 44 du 30 /11/ 2006
<b>ELEVES CONCERNES</b>	Elèves de seconde, LV1 et LV2	Tous les élèves de 4 <sup>ème</sup> à 1 <sup>ère</sup>	Elèves de seconde	Elèves de seconde
<b>CONDITIONS</b>	Orientation prévue vers la 1 <sup>ère</sup> L, ES, S	Deux ans d'apprentissage de l'allemand obligatoires	- Etre <u>inscrit</u> à la certification niveau B1 - Définir un <b>projet pédagogique</b> personnalisé établi avec l'aide de l'équipe pédagogique	- Etre inscrit en classe de seconde en France - Effectuer les deux premières semaines de seconde dans son établissement en France
<b>DATE ET DUREE</b>	- 6 mois: mars à août - Puis accueil en France du partenaire allemand à la rentrée suivante (septembre à février)	- Date à convenance de l'élève - Minimum 8 semaines dont 6 minimum en temps scolaire allemand - Puis accueil du partenaire allemand	Minimum 3 semaines dont 2 au moins sur temps scolaire	Totalité de l'année scolaire à compter de la mi-septembre
<b>SUBVENTION</b>	Bourse 250 euros pour le séjour + forfait voyage	Forfait voyage si les conditions de durée de séjour et de rapport d'activité sont remplies	- Pas de subvention OFAJ - Aide à titre exceptionnel, par le fonds social lycéen	- Pas de subvention OFAJ
<b>SUIVI</b>	- <b>Prise en compte des acquis, y compris compétences personnelles et intellectuelles (B.O. n° 31 du 6 / 9 / 07)</b>	- Tuteur - Recommandations : 1) Suivi pédagogique avec l'établissement partenaire 2) Prise en compte au retour des acquis	- Tuteur - <b>Valorisation du projet pédagogique au retour</b> de l'élève: ex TPE	- Tuteur et suivi régulier - <b>Validation par l'établissement français avec passage en première sur proposition de l'établissement allemand</b>
<b>CANDIDATURE / INSCRIPTION</b>	- Dossier au B.O. E.N. n°31 - 6 / 9 / 2007 - A retourner complet à la DAREIC pour le 23 novembre 2007	- Dossier à demander et à retourner à la DARIC 2 à 3 mois avant le départ	- Inscription lors de l'inscription à la certification B1 en janvier - Dossier à renvoyer à l'établissement partenaire (ou à défaut à la DAREIC)	- Projet de mobilité présenté par les familles au proviseur du lycée français au moment de l'inscription en seconde ou au plus tard début septembre. - Convention à remettre au proviseur du lycée français (voir modèle au B.O.E.N.)
<b>CHOIX DU PARTENAIRE</b>	Par l'OFAJ en règle générale mais prise en compte du partenaire déjà identifié par l'élève et sa famille	Recherche par l'élève et sa famille: - auprès de l'établissement partenaire - en Basse-Franconie par la DAREIC ( <a href="mailto:patrick.escola@ac-limoges.fr">patrick.escola@ac-limoges.fr</a> )	Recherche par l'élève et sa famille: - auprès de l'établissement partenaire - en Basse-Franconie (voir DAREIC : ( <a href="mailto:patrick.escola@ac-limoges.fr">patrick.escola@ac-limoges.fr</a> ) )	- Recherche par l'élève et sa famille d'une famille d'accueil (voir établissement partenaire ou DAREIC : ( <a href="mailto:patrick.escola@ac-limoges.fr">patrick.escola@ac-limoges.fr</a> )) - Avant la fin de l'année de 3 <sup>ème</sup>

Thérèse BEHROUZ, IA-IPR d'allemand, Poitiers et Limoges